



Version finale

**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 19 février 2016**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cheryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
FABER Dominique	Famille	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
HARTUNG Annick	Justice (suppl.)	Excusée
HEINEN Georges	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
LOOS André	Agriculture	Excusé
MANDERSCHIED Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	Excusée
MODERT Karin	Éducation Nationale	Excusée
OLINGER Bente	Intérieur (suppl.)	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	Excusée
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
SOARES Vera	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>

UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	Excusée
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	Excusé
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2015

La présidente s'excuse pour la remise tardive du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Projet de rapport annuel 2015

Après avoir distribué le projet de rapport, la présidente rappelle que sur base du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité interministériel a l'obligation de préparer un rapport annuel sur ses travaux. Ce rapport, qui résume les différentes activités et discussions qui ont eu lieu au cours de l'année dernière, sera publié dans le rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise. La présidente rajoute que la forme du rapport est identique à celui de l'année dernière et ne comprend point de surprises.

Les délégués sont invités à remettre leurs commentaires et modifications éventuels d'ici le 1^{er} mars prochain.

4) Bilan de l'Année européenne pour le développement

Une fiche comprenant quelques chiffres clé a été distribuée aux délégués par Madame Alexandra Allen, coordinatrice nationale pour l'Année européenne pour le développement (AED). Un bilan détaillé pour le compte de la Commission européenne est également en cours de préparation.

Dans sa brève présentation. Mme Allen revient sur le nombre important d'événements organisés et co-organisés par la coopération luxembourgeoise, la coopération avec de nombreux partenaires, ministères, ONG, presse et secteur privé, la sensibilisation de la jeunesse et du public, qui ont marqué l'AED.

Pour ce qui est du détail des 24 activités organisés, il y a lieu de rappeler avant tout le lancement de l'Année européenne pour le développement au Athénée de Luxembourg avec la participation de quelques 120 étudiants.

Mme Allen salue la coopération avec la Confédération générale de la jeunesse luxembourgeoise, qui a organisé un rallye avec différentes étapes en ville, notamment devant la Représentation de la Commission européenne et à la Direction de la coopération.

Pour ce qui des activités de grand public, la Direction de la coopération a été présente avec un stand au pique-nique européen devant la Représentation de la Commission européenne. Le public a aussi pu participer à un quiz en matière de coopération au développement avec la participation de près de 400 personnes.

En outre, la Direction de la coopération a été présente avec un stand à plusieurs endroits, notamment au Festival des migrations, à la Fête de l'Europe, à la Foire des étudiants et au Blues and Jazz Rallye avec la coopération du Bureau de tourisme de la Ville de Luxembourg qui avait pris l'initiative d'inviter des musiciens provenant des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Un groupement d'ONG a organisé un événement à la Foire agricole à Ettelbruck avec un hall spécial qui a porté sur les activités de coopération au Burkina Faso.

Un autre événement qui a connu un succès au cours de l'AED a été la conférence à la Chambre de commerce en avril regroupant le secteur privé avec plus de 120 participants. Pour ce qui est du suivi de cet événement, la présidente explique que la Direction de la coopération entend lancer une facilité pour les entreprises qui veulent être actives dans nos pays en voie de développement. Une opération de suivi, ensemble avec la Chambre de commerce, sera organisée le 18 avril prochain.

S'agissant de la clôture de l'Année européenne pour le développement, Mme Allen rappelle la cérémonie à la Philharmonie. Des vidéos avec notamment la présentation des activités organisées dans les autres Etats membres de l'Union européenne y ont été présentées. Les liens sur Internet pour revoir ces vidéos figurent dans le rapport qui a été remis aux délégués. Dans ce rapport, les délégués peuvent avoir un aperçu de tous les événements qui ont eu lieu au cours de ladite cérémonie.

Lors de cette clôture a également eu lieu la signature d'une déclaration interinstitutionnelle dont l'initiative revient à la Présidence luxembourgeoise. Elle a été signée par la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen afin d'inciter les prochaines présidences à poursuivre les efforts de sensibilisation durant les années à venir.

Le Luxembourg pour sa part est en train d'élaborer un programme dans ce sens, qui sera moins intense que celui au cours de l'année dernière.

Il y a lieu de rappeler que différents ministères ont participé à l'année européenne dont le Ministère du logement ou encore le Ministère de la culture, qui pour sa part, a organisé une conférence sur la culture et le développement.

La déléguée du Ministère de la culture rajoute que son ministère continuera ses activités dans ce domaine. Cette continuation se retrouve d'ailleurs dans les conclusions adoptées au Conseil. Un groupe *ad hoc* sera d'ailleurs mis en place au Luxembourg sur la thématique du développement et de la culture.

5) Travaux du CAD sur la définition de l'APD

Etant donné que le comité interministériel suit toutes les activités de la coopération au développement, la présidente estime qu'il est important d'informer les délégués des travaux actuels au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à Paris. En ce moment, les travaux portent sur la définition, respectivement sur la modernisation de l'aide publique au développement (APD). En modifiant la définition, ceci peut avoir une conséquence quant au volume de l'aide et aussi une conséquence politique en fonction de ce qui sera ou ne sera pas inclus dans l'APD. Une réunion ministérielle du CAD a eu lieu la veille à Paris afin de tirer des conclusions sur la modernisation de l'APD en matière de paix et sécurité, de discuter du volet concernant le secteur privé et d'aborder la question épineuse de la prise en charge des coûts en matière d'accueil des migrants et réfugiés. A noter que tout ceci est codifié le moment venu dans des lignes directrices, élaborées par le CAD.

Mme Schommer rappelle qu'en décembre 2014, les ministres ont décidé de moderniser et d'actualiser ces lignes directrices.

Les Etats membres se sont mis d'accord de ne pas mettre en place une réforme en profondeur de ces lignes directrices mais de faire une modernisation moins importante. Les secteurs devant être modernisés concernent la question de la concessionnalité, c'est-à-dire comment les prêts concessionnels sont comptabilisés ou non dans l'APD. Un accord a été trouvé pour ce qui est des conditions et du pourcentage desdits prêts pouvant être déclarés en APD. Il s'agit de définir clairement les éléments du don ou du taux favorable d'un tel prêt concessionnel.

Pour le Luxembourg, ce débat n'est pas directement applicable, mais en tant que membre de l'Union européenne et de la Banque européenne d'investissements qui accorde de tels prêts concessionnels, le Luxembourg a pris part aux discussions.

Un autre volet porte sur le secteur privé, et notamment les instruments spécialisés pour soutenir le secteur privé dans les pays en développement. Mme Schommer remarque que ce débat devrait être achevé d'ici la fin de l'année. Ce volet inclut également certains éléments concessionnels.

Le 3^{ème} sujet dans le cadre de cette modernisation de l'APD concerne les dépenses en matière de paix et de sécurité. Il s'agit de définir dans quelle mesure l'utilisation de capacités militaires et de police peuvent être comptabilisées dans l'APD et aussi jusqu'à quel degré et dans quelles circonstances. Ce débat vient d'être clos avec un compromis satisfaisant. Le Luxembourg fait partie des modérés qui jugent que la sécurité constitue une base pour le développement et que seulement certaines de ces capacités, qui concernent aussi bien l'aide humanitaire que le développement, peuvent être imputées en tant qu'APD. Ainsi, par exemple lors d'un tsunami le surcoût des frais engendrés pour l'utilisation des bateaux militaires ou les heures supplémentaires du personnel sur lesdits bateaux peut être comptabilisé en tant qu'APD. Par contre, les frais de fonctionnement du bateau ou encore les salaires des militaires ne peuvent pas y être imputés.

Mme Schommer explique qu'un dernier débat a lieu au sujet de la question de l'interprétation des lignes directrices sur les dépenses en matière d'accueil des migrants et des réfugiés. Les lignes directrices existantes permettent de comptabiliser comme APD certaines dépenses relatives à la première année d'accueil de ces personnes dans nos pays. Le débat actuel au

CAD porte sur la question de savoir si des lignes directrices supplémentaires en la matière sont nécessaires ou bien est-ce qu'une précision des lignes directrices existantes suffisait. Le Luxembourg n'applique pas ces possibilités dans le calcul de l'APD.

A la fin de la présentation, le délégué du Ministère des finances se demande si les garanties peuvent également être imputées en tant qu'APD ou non. La présidente précise que la discussion relative aux garanties est comprise dans la discussion quant au secteur privé et des investissements pour laquelle le débat n'a pas encore été clôturé. De plus, si les garanties sont comptabilisées, elles doivent être comptabilisées dans l'APD mais de manière négative avec en plus un décalage dans le temps.

La présidente rajoute qu'à côté de la modernisation des lignes directrices, le CAD envisage également de mettre en place une autre référence que la méthode de calcul de l'APD. Ce serait un système supplémentaire, le TOSSD (Total Official Support for Sustainable Development) qui prendrait en compte toutes les dépenses publiques en faveur des pays en voie de développement. Pour revenir à la question du délégué du Ministère des finances, les garanties pourraient également être imputées dans ce deuxième instrument de mesure. Les ONG et les pays du Sud ne sont toutefois pas favorables à ce système, qui dilue la lisibilité des efforts des membres du CAD à leur égard.

A la question du délégué de l'Inspection générale des finances quant à l'éligibilité de certaines actions de paix et de sécurité et plus précisément les activités menées dans le cadre de la mission européenne FRONTEX, la présidente répond que ces activités ne sont pas éligibles. Par contre, certaines activités des missions de police de l'Union européenne EUCAP au Niger et au Mali, qui concernent par exemple certaines formations civiles peuvent être éligibles pour l'APD. Elle rajoute que dans le cadre de la mission militaire européenne au Mali, l'armée luxembourgeoise a fourni un soutien financier pour l'achat d'un set de premiers secours et ce soutien financier peut être comptabilisé en tant qu'APD.

6) Cohérence des politiques pour le développement

• Suivi de la réunion du 11 décembre 2015

Mme Schommer rappelle que le 11 décembre dernier a eu lieu la réunion traditionnelle du comité interministériel avec les représentants du Cercle des ONG. Lors de cette réunion à laquelle la plupart des délégués ont été présents, le Cercle a rappelé la remise de la lettre ouverte au Président de la Chambre des députés qui contient plusieurs recommandations et suggestions, dont certaines ont été adressées au comité interministériel.

Mme Schommer rappelle que l'objectif de cette réunion est de se pencher sur ces recommandations et de réunir les commentaires des différents délégués sur ces suggestions du Cercle. Les suggestions portent sur la participation de ses représentants à l'entièreté du débat générale d'un sujet relatif à la cohérence des politiques et non seulement en deuxième partie, sa participation à l'élaboration de l'avis, la justice fiscale, la non réponse des ministères concernés aux avis du comité interministériel, la mise en place d'études d'impact externes ou encore l'implication de la Chambre des députés pour les résultats des travaux du comité interministériel.

Certains délégués saluent l'idée d'organiser une réunion de synthèse pour la présentation d'un sujet défini avec aussi bien les fonctionnaires compétents que les représentants du Cercle. Toutefois, les conclusions, respectivement la rédaction d'un éventuel avis se ferait par les membres du Comité seuls. S'agissant des études d'impacts, telles que demandées par le Cercle, des questions de budget et de pertinence se posent. En outre, de par son rôle consultatif, se pose la question de l'habilitation du comité interministériel à lancer ce genre d'études.

Pour ce qui est de l'élaboration de l'avis et la transmission de cet avis au ministère concerné, la présidente du comité interministériel suggère d'inviter le ministère concerné à réagir à cet avis. Il s'agirait plutôt d'une possibilité de réponse pour le ministère concerné et non d'une obligation.

Concernant le sujet relatif à la justice fiscale qui a été abordée par le Cercle, la présidente rappelle que la partie dudit sujet quant à la fiscalité et le développement avait déjà été présentée au sein du comité interministériel par la personne en charge du dossier à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'OCDE. Une discussion plus détaillée au sujet de la fiscalité n'est pourtant pas exclue.

Mme Schommer informe les délégués que le Cercle souhaite rencontrer le Premier Ministre ensemble avec le Ministre de la Coopération au développement pour discuter des sujets énoncés dans sa lettre ouverte. Il appartiendra aux deux ministres de prendre une décision quant à une éventuelle amélioration du fonctionnement du comité interministériel.

La présidente tiendra au courant les délégués du résultat de ce rendez-vous, qui doit cependant encore être fixé. Les commentaires des membres du Comité seront intégrés à la note que préparera la présidente pour cette rencontre.

- **Liste des sujets à examiner en 2016**

La présidente propose d'examiner les sujets suivants : COP21, politique agricole commune, justice fiscale, TTIP et secteur privé.

Au sujet de la justice fiscale, le délégué du Ministère des finances propose de délimiter le sujet et de se concerter avec ses collègues afin de revenir avec une idée concrète de sujet.

Concernant le sujet relatif à la politique agricole commune, qui avait déjà été retenu pour l'année 2015 mais reporté en raison de la Présidence luxembourgeoise, la présidente informe que le délégué du Ministère de l'agriculture a confirmé la présentation dudit sujet par les experts de son ministère lors d'une des réunions ultérieures du comité interministériel.

Comme le sujet du rôle du secteur privé est trop vaste, les délégués du Ministère des finances et du Ministère de l'économie proposent de se limiter aux discussions dans le cadre de l'OCDE, et plus précisément les répercussions pour l'APD et les implications pour les entreprises nationales. Une partie des discussions pourraient se faire sur base de *case studies* de différentes entreprises nationales actives dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, notamment pour ce qui est du détail de leurs projets, les difficultés rencontrées ou encore l'apport de leurs activités pour le développement.

Au sujet de la COP21, il y eu lieu d'examiner les répercussions pour le développement. Comme une des personnes en charge du dossier fait partie de la Direction de la coopération, Mme Schommer propose d'aborder ce sujet ensemble avec le Ministère du développement durable et des infrastructures lors de notre prochaine rencontre en avril. La déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures propose également de présenter les différents critères pour l'attribution des fonds du Fonds Climat et Energie (anciennement Fonds Kyoto) dès que ceux-ci auront été finalisés et approuvés.

7) Divers

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 22 avril 2016 à 10h30